



### LEGENDE

#### Les zones urbaines

- ZONE UA  
Tissu urbain traditionnel
- ZONE UG  
Extension urbaine
- ZONE UH  
Zone pavillonnaire mitoyenne dense

#### Les zones à urbaniser

- ZONE AU  
Zone à urbaniser soumise à l'avis de l'Etat et à l'avis de l'Etat
- ZONE AUL  
Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics

#### Les zones naturelles

- ZONE N  
Zone naturelle à protéger en raison de la qualité du site

#### Les zones agricoles

- ZONE A  
Zone naturelle réservée aux activités agricoles

- Mare identifiée au titre de l'article L123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme
- Espaces Boisés Classés à protéger ou à créer

- △ Cône de visibilité

- Bande de protection de 50 m du massif boisé de plus de 100 ha

#### Emplacements réservés

N°	Adresse	Surface	Statut	Observations
1	Bois de la Chapelle	1000 m²	Commune	Reservé à la construction d'un bâtiment d'habitat individuel
2	Bois de la Chapelle	1000 m²	Commune	Reservé à la construction d'un bâtiment d'habitat individuel
3	Bois de la Chapelle	1000 m²	Commune	Reservé à la construction d'un bâtiment d'habitat individuel
4	Bois de la Chapelle	1000 m²	Commune	Reservé à la construction d'un bâtiment d'habitat individuel
5	Bois de la Chapelle	1000 m²	Commune	Reservé à la construction d'un bâtiment d'habitat individuel

DEPARTEMENT DES YVELINES

## Plan Local d'Urbanisme Saulx-Marchais



Maire de Saulx-Marchais  
Rue de la Mairie  
78 650 SAULX-MARCHEAIS  
Tel : 01 34 67 45 18

**Vu pour être annexé à la  
délibération du  
Conseil Municipal du  
19 décembre 2012  
approuvant le dossier**

## 5.1 Plan n°1 - Plan général

Echelle : 1/3000